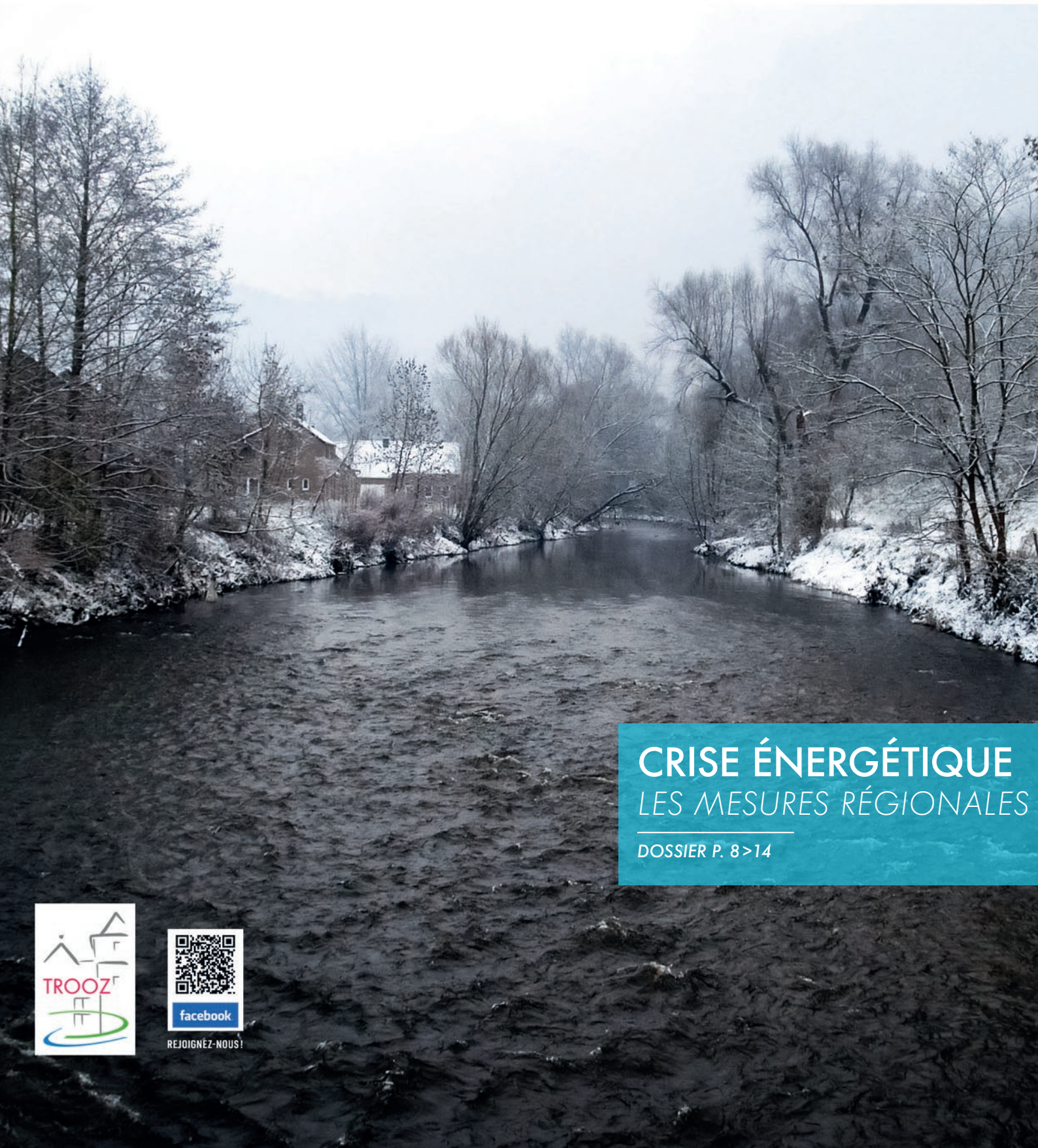


infos TROOZ

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE TROOZ

n°33 | Hiver 2022



CRISE ÉNERGÉTIQUE LES MESURES RÉGIONALES

DOSSIER P. 8>14



REJOIGNEZ-NOUS!



SOMMAIRE

- 3** L'édito du Bourgmestre
- 4** Le service Travaux sur tous les fronts
- 7** Commerces : L'aide aux commerçants et aux indépendants de Trooz, Franc succès pour le souper de l'ACIT
- 8** Crise énergétique, les mesures régionales
- 13** Le CPAS vous soutient et vous conseille face à la crise énergétique ; Plan Grand Froid ; Quelques bonnes idées pour économiser l'énergie
- 15** S'amuser sur internet : un engagement personnel et une responsabilité partagée
- 16** Le point sur les finances communales
- 17** Les stages organisés par l'accueil extrascolaire durant les congés de détente
- 18** Les Maisons de quartiers à Trooz
- 19** Marché de Noël à Trooz
- 20** Des nouvelles pour nos seniors
- 21** Formulaire de demande de réduction de la taxe sur l'enlèvement des immondices
- 22** Parcours d'Artiste ; Bienvenue au Village miniature de Trooz ; Le Musée de la radio fait peau neuve !
- 24** Agenda des fêtes de fin d'année
- 25** Bibliothèques de Trooz
- 26** Le Maka retrouve une nouvelle vie
- 27** État civil
- 28** Annuaire de la commune

Responsable de publication
Joëlle DEGLIN

Toute reproduction totale ou partielle nécessite l'autorisation préalable de l'éditeur responsable.



IMPRIMÉ SUR DU
PAPIER ÉCOLOGIQUE
Tirage 4250 ex.

Photo de couverture :

Éditeur responsable
Collège communal

Conception et réalisation
Service Communication

Grand'rue, 216c - 4870 TROOZ

✉ Communication@trooz.be



MAISON COMMUNALE

Grand'rue, 216c - 4870 TROOZ

☎ 0487 37 74 23

✉ info@trooz.be

🌐 www.trooz.be



REJOIGNEZ-NOUS SUR
NOTRE PAGE FACEBOOK



commune de Trooz

👉 Visitez

WWW.TROOZ.BE



L'édito du Bourgmestre



L'hiver arrive. Pour beaucoup d'entre nous, il sera différent de celui de l'année passée. Vous êtes nombreux à avoir terminé les travaux et avoir regagné vos maisons. Si des amis ou voisins sont toujours par contre dans la difficulté, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Bien que les stigmates restent nombreux, notre Commune se reconstruit, les chantiers se succèdent et vont continuer. La rue de la Vesdre est, au moment où j'écris ces lignes, en passe d'être terminée, la rue de Trassenster aussi.

Comme vous, je me réjouis de pouvoir emprunter le pont de Prayon, espérons que les conditions météorologiques ne retarderont pas ce chantier régional.

Avant le retour des beaux jours, nous allons traverser l'hiver avec ce qu'il comprend de mauvais côtés : des routes enneigées, des journées froides, ...

Dans cet exemplaire, vous trouverez le plan de déneigement des rues ainsi que l'explication de celui-ci.

Notre Commune compte 108 voiries communales, ce qui fait environs 200 km de routes sans compter les voiries régionales*, bien que nos services fassent le maximum, il est impossible que toutes les routes soient dégagées pendant la nuit ou au même moment.

Les prix de l'énergie sont au plus haut et les journées sont de plus en plus froides et nous avons tous peur de voir arriver les factures. Les services de l'Administration sont à vos côtés soit pour vous aider à trouver des moyens pour économiser l'énergie soit pour bénéficier du tarif social et de toutes les aides qui existent.

Mais l'hiver c'est aussi la joie de se retrouver, le plaisir de partager des moments en famille ou entre amis, la surprise de découvrir ses cadeaux !

Après 2 éditions annulées à cause de la COVID19, notre traditionnel Marché de Noël prendra ses quartiers du 16 au 18 décembre à Fraipont (rue Haute 444 à Fraipont, devant la nouvelle école communale). Je me réjouis déjà de vous y retrouver.

Il y a malgré tout, toujours des personnes qui restent seules et si c'est votre cas, n'hésitez pas à franchir la porte de nos maisons de quartiers, elles sont ouvertes à toutes et tous en journée. Vous y trouverez des espaces multimédias, des coins « lecture », différents jeux et aurez même la possibilité de participer à des ateliers. Vous y trouverez surtout de la chaleur humaine, un accueil souriant, une écoute active.

Avant de conclure, je vous encourage à soutenir nos commerçants et indépendants locaux qui ont rouvert leurs commerces. Vous trouverez à Trooz tout ce que vous cherchez en termes de décoration, alimentation, de cadeaux, ... pour passer de belles fêtes de fin d'année.

Enfin, c'est confiant dans l'avenir, que je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023, celle-ci rendra à notre Commune son éclat !

Bonne lecture.

* La **N61** : Grand'Rue, Rue de Verviers, Rue de Liège, Rue Moirivay, Rue Franklin Roosevelt et Rue du Gomélevay. La **N673** : Rys de Mosbeux, Rue Noirivaux, Rue Fond de Forêt et Rue Bay Bonnet. La **N604** : Rue Général de Gaulle, Rue Large et Rue Vaux

FABIEN BELTRAN,
Bourgmestre de Trooz



SERVICE TRAVAUX SUR TOUS LES FRONTS

Les équipes du service travaux arpentent notre commune pour améliorer notre qualité de vie.

Ainsi, le service voirie s'est notamment occupé des réparations des accotements : rue Trasenster, des entretiens des placettes communales, des empierrements de certaines zones.

Le service environnement a effectué le débroussaillage des sentiers et chemins communaux ainsi que le fauchage tardif.

Pour rappel, ce fauchage est volontairement effectué tardivement afin de permettre à la faune et la flore d'être assez développées.

La taille de haies annuelle a aussi été effectuée.

Enfin, nos équipes se sont aussi occupées du curage des fossés.



En dehors des missions récurrentes de nos services, certaines interventions ont eu lieu comme :

- ✓ L'aménagement d'une rampe d'accès depuis le parking de l'école communale de Nessonvaux jusqu'à cette dernière.
- ✓ La libération du passage du fond de la rue Cul du Bief, qui permet maintenant de la relier à la rue Large.
- ✓ Le déblocage du passage permettant de relier la rue de la Vesdre au chemin de la rue Laurentpré.
- ✓ Le placement des stèles commémoratives suite aux inondations.

D'autres interventions quotidiennes ont lieu comme :

- ✓ La réparation de la placette à Nessonvaux, au pied de la rue Saint-Pierre.
- ✓ La réparation du système d'évacuation d'eau rue Pont en Vaux.
- ✓ La réparation d'accotements communaux.



PRÉPARATION AU SERVICE D'HIVER (épandage)

Le service de déneigement est prêt à faire face aux intempéries. En cas de neige, les grands axes utilisés par les transports en commun seront libérés en priorité, ensuite le service interviendra sur les voiries communales.



Nous rappelons que le Service public de Wallonie s'occupe de déneiger et/ou de sabler les voiries régionales (La **N61** : Grand'Rue, , Rue de Verviers, Rue de Liège, Rue Moirivay, Rue Franklin Roosevelt et Rue du Gomélevay.

La **N673** : Rys de Mosbeux, Rue Noirivaux, Rue Fond de Forêt et Rue Bay Bonnet.

La **N604** : Rue Général de Gaulle, Rue Large et Rue Vaux)

Par temps de gel ou de neige généralisé, des circuits pour la vallée seront ajoutés. Une équipe est de garde du lundi au dimanche et tourne dès que c'est nécessaire.

Voici les tournées prévues:

CAMION Chemin bus TEC

① Sainry → droite Thier → droite Sainry → Rue de Beaufays → gauche rue de l'Espérance → droite rue des Croisettes → droite rue de Beaufays → droite rue de l'Espérance → droite rue des Croisettes → gauche rue de Beaufays → droite 2^{ème} route rue Sous l'Abbaye → droite rue Bois Lemoine → droite rue de Beaufays → gauche rue des Croisettes → droite rue Biche les Prés → droite rue Bois Lamarche → droite rue Rondfontaine → droite rue des Croisettes → gauche rue du Boultay → droite rue Lonhienne → droite rue Sainry puis dépôt.

② Rte de Forêt-Village jusque limite Olne → revenir avant place gauche jusque monument → remonter, tour de la place de Forêt → redescendre route de Forêt puis dépôt.

③ rue de la Gare → rue Heid Mawet → rue de Trasenster → Route de Banneux → (limite Banneux) redescendre → gauche route communale vers le centre IPPJ → gauche cimetière Batty → rte du Batty gauche → sens unique gauche + droite rte de Trasenster → gauche rue Trou Renard → rue Goffontaine → après le pont de Goffontaine → N61 droite rue Doc. Heuse → droite rue Large → droite rue Tonvoie → droite rue Grihanster, puis dépôt.

④ Village Fraipont → droite Havegné jusque limite Sprimont → demi-tour et descendre Havegné → droite chemin El No → rue Haute → rue Basse Roty → sur les Charneux → Voie en Croix → gauche Croix rouge → gauche Trasenster → droite Halinsart → droite Trasenster → gauche cité Heid Mawet puis dépôt.

⑤ Sainry → gauche rue de l'Espérance → gauche lotissement des Bouleaux → droite Espérance → droite rue de Beaufays → gauche Bois lemoine → gauche sens unique Péry Hameau → rue des Roches → droite rue de Beaufays → droite 1^{ère} route Sous

l'Abbaye → droite cul de sac → droite sous Sous l'Abbaye → droite rue Bois Lemoine → gauche Clos Bois Lemoine → gauche rue Bois Lemoine → droite Péry Hameau → gauche rue de Beaufays → droite rue Lonhienne → cité et fond de rue → demi-tour → rue Lonhienne → droite rue du Boultay → droite rue des Prés → rue Biche les Prés → gauche Rue Drève → gauche rue des Bruyères → droite rue des Croisettes → demi-tour → droite rue du Boultay droite rue Lonhienne → droite rue Sainry → gauche Au Thier → droite Cul de sac (ferme) → droite Thier → gauche demi-tour → dépôt.

CAMIONNETTE

① rue Vieille Voie → rue de la Pompe → ruelle des Sortais → rue Trimottet → rue de Magnée → Bay Bonnet rue Sur les Biez + petits raccourcis vers Rte de Forêt au Noirivaux.

② Rue Fica → rue Lonhienne après carrefour Boultay jusque dans le fond → petite cité et sens unique rue des Croisettes → cul de sac au-dessus rue des Bruyères + jusque limite Sprimont →

rue des Croisettes cul de sac cul de sac chaudière → Rte de Beaufays → chemin Sullon → 2 culs de sac Sous l'Abbaye → Clos Bois Lemoine → 4 culs de sac rue des Roches → Péry hameau sens unique → rue de la Bouxhe → Thier cul de sac (ferme Herman) + chemin Delize.

③ rue Grandry → rue Basse Roty → tour du Batty (sens unique) → chemin des

Alouettes → des mésanges → des grives → Pl. Churchill + 2 petites rues à droite (cul de sac) → Pont en Vaux (école) → Halinsart 2 culs de sac → Heid Mawet → petite cité → Pont en vaux (près de la gare) → rue A. Lahaye → rue Croix Rouge.

④ rue sur les Roches → Bocquenade → rue sur Steppes → rue Sur les Bruyères

(les Amis de la nature) → cul de sac → Sur Noirfalise jusque maison → descendre Targnon.

⑤ rue St Pierre rue Neuve-Voie → les Vaux → chemin des Meuniers → rue Grihanster → Nairheid → El heid → rue Voie Collas → Chaudchamps.

⑥ Chemin Albert Dresse → Becoën → Fond des 3 Bois → En Rive

⑦ Massouheid → La Heid → rue du Tilleul



PONT DE PRAYON

Des nouvelles du SPW

Depuis le 7 novembre 2022, le chantier est passé dans une nouvelle phase. Le Service Public de Wallonie (SPW) a mandaté la société Galère pour l'entreprendre.

Pour ce faire, ce chantier :

- **implique** une emprise de voirie de +/- 75 mètres du côté de Liège et 50 mètres du côté de Verviers
- **prévoit** 2 fermetures de voirie en week-end pour la pose des poutres de pont, les dates exactes sont encore à préciser en fonction de l'avancement des travaux.
- **laisse** un passage alternatif et ce tronçon restera, jusqu'à complète réparation du pont, interdit à tous véhicules de + de 3,5 t. Les feux de circulation alternatifs seront adaptés et déplacés en fonction.
- **interdit** le stationnement sur le tronçon concerné. Les riverains auront toujours accès à leurs habitations.

Ces complications sont nécessaires pour la réalisation des travaux de construction du nouveau pont.

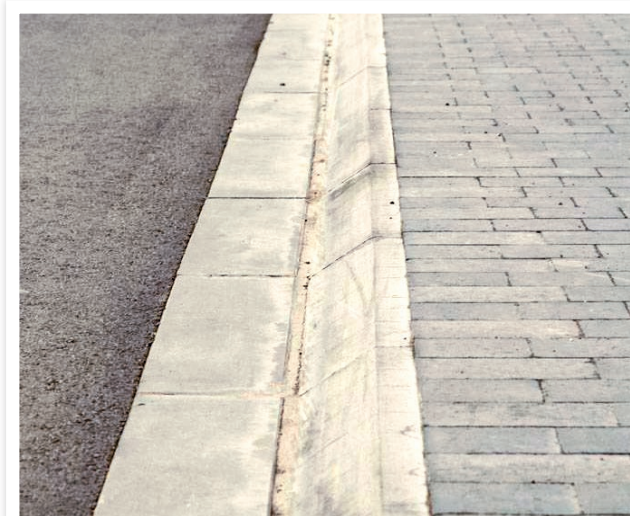
La circulation piétonne quant à elle reste inchangée. Concernant le ramassage des poubelles, la société Galère s'engage à trouver une solution avec le service de ramassage. ■



TROTTOIRS RÉGIONAUX

Le SPW a lancé un marché pour la réfection des trottoirs le long des voiries régionales.

Le chantier devrait débuter en 2023 et durerait environ 1 an. ■



PONT DE LA FENDERIE

- Nous sommes à la fin de l'étude pour la pose de la passerelle. La pose devrait avoir lieu en début d'année 2023.
- Le revêtement du pont du Maka sera réalisé au printemps avec le marché diverses voiries.
- Le mur du biez qui soutient la rue Rys des Chenaux reste en attente de stabilisation par son propriétaire (centrale hydroélectrique). ■



CHANTIERS TERMINÉS EN DÉCEMBRE :

- La réfection de la rue de la Vesdre, le chantier est effectué par la société Thomassen.
- L'empierrement du parking de la rue Sainry.



L'AIDE AUX COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS DE TROOZ

■ Les chèques commerce

Nous avons prévu 90.000 € au budget initial 2022 pour financer des chèques commerce, soit 25 € par ménage pour 3600 ménages. Trooz compte actuellement 3453 ménages. Les habitants sinistrés reviennent chez eux, de nouveaux habitants arrivent...

Maintenant que quasiment tous les commerçants ont rouvert leur enseigne, et nous saluons une fois de plus leur résilience, nous lançons l'action de soutien bien nécessaire au commerce local. En effet, le but est de pousser les habitants de Trooz à découvrir ou à retourner dans les commerces de la commune.

■ La prime à l'installation d'un nouveau commerce

Nous avons prévu 10.000 € au budget 2022 pour octroyer une prime de 1000 € aux nouveaux commerces qui se sont installés dans la commune après les inondations.

Elle sera proposée au Conseil communal en décembre et les commerçants concernés seront avertis quant aux modalités pratiques pour l'obtenir.

■ L'aide directe aux indépendants sinistrés

Elle n'a pas été inscrite au budget initial de 2022 car elle nécessitait de connaître le nombre de bénéficiaires potentiels, ce qui n'était pas le cas à ce moment-là.

En effet, l'idée d'une aide de 2500€ aux seuls commerçants sinistrés (dont on connaissait le nombre) a été abandonnée suite à la consultation des commerçants et indépendants qui ont estimé qu'il fallait aider tous les indépendants sinistrés sans distinction.

Maintenant que nous avons bien avancé dans le relevé de nos indépendants, nous pourrions mener une réflexion pour 2023 en accord avec l'ACIT, sur la pertinence de réaliser ce qui ne pourra être qu'un saupoudrage de moyens, tellement les indépendants concernés sont nombreux à Trooz. ■

✓ Franc succès pour le souper de l'ACIT

Ce vendredi 2 septembre se déroulait le premier souper de l'ACIT à Forêt-Village.

Après 2 années difficiles dues à la Covid et aux inondations, la soirée couscous fut un réel succès dans une salle comble et une ambiance très sympathique.

Nous soulignerons que si la plupart des personnes présentes étaient des commerçants et/ou indépendants, il y avait également des simples citoyens venus pour soutenir notre jeune ASBL.

Cette réussite, on la doit également à La Box des Amis pour son impeccable service traiteur et à notre pâtissier Didier Denis pour les desserts.

Nous ne manquerons pas d'organiser de nouveaux événements rapidement tant pour les bons moments que ça procure que pour renforcer encore les liens entre commerçants et indépendants de notre commune. ■



CETTE RUBRIQUE EST
RÉDIGÉE PAR L'ACIT



Association des Commerçants et Indépendants de Trooz (ACIT)

☎ 0479 93 43 80 - ✉ acit.trooz@gmail.com



<https://www.facebook.com/commercetrooz>





CRISE ÉNERGÉTIQUE

LES MESURES RÉGIONALES

Face à la crise énergétique que nous connaissons, Vivre la Wallonie fait le point sur les différentes mesures régionales d'aide aux citoyens, aux entreprises, aux indépendants, et à celles octroyées dans le cadre de travaux économeurs d'énergie. Vous trouverez également ici des sites d'informations utiles et différents points de contact.

Source du DOSSIER ÉNERGIE : 



QUELLES SONT LES AIDES RÉGIONALES POUR LES CITOYENS ?

Les factures d'énergie explosent. Citoyens et entreprises sont invités à limiter leur consommation de gaz ou d'électricité. Tarif social, coupures, expulsions, primes...

Quelles sont les mesures prises au niveau de la Région ?



PROLONGATION DU STATUT RÉGIONAL DE CLIENT PROTÉGÉ CONJONCTUREL

En matière d'énergie, les acteurs du marché sont tenus de protéger les consommateurs plus vulnérables et en situation de précarité. On parle alors de « client protégé ». Mais qui peut en bénéficier ?



→ Le statut de client protégé conjoncturel permet à un client résidentiel :

- De bénéficier du tarif social pendant un an. Le tarif social est le tarif le plus bas du marché. Une facture d'énergie au tarif social correspond à environ un tiers de la facture d'énergie moyenne ;
- D'arrêter la procédure de défaut de paiement et de placement de compteur à budget ;
- De négocier un plan de paiement raisonnable avec son fournisseur d'énergie.

→ Il existe 2 catégories de clients protégés :

 Les fédéraux qui s'appliquent à toute la Belgique

 Les clients protégés régionaux qui habitent en région wallonne.

→ Il y a 4 catégories de clients protégés fédéraux :

- 1 | Les bénéficiaires **d'une aide du CPAS** ;
- 2 | Les bénéficiaires **d'une allocation de la direction générale Personnes handicapées** ;
- 3 | Les bénéficiaires **d'une allocation du Service fédéral des Pensions** ;
- 4 | Les personnes qui habitent **un logement social chauffé au gaz naturel par une chaudière commune**

+ Les personnes **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** qui pourront bénéficier du statut de client protégé fédéral jusqu'au 31 mars 2023. Afin de faire face à la crise actuelle, la Wallonie a également décidé de prolonger le statut de client protégé conjoncturel régional **jusqu'au 31 août 2023**.

Cela concerne :

- 1 | Les bénéficiaires d'une attestation du CPAS ou d'un service social reconnaissant des difficultés financières pour payer la facture d'énergie.
- 2 | Les clients résidentiels qui n'ont pas pu payer leurs factures d'énergie. (c'est-à-dire qui sont en défaut de paiement).

Le Gouvernement a identifié plusieurs cas :

- Vous avez perçu des allocations de chômage temporaire pour force majeure en raison du Covid entre le 20 septembre 2022 et le 31 août 2022 ;
- Vous êtes chômeur complet indemnisé (ou vous vivez sous le même toit qu'un chômeur complet indemnisé) ;
- Vous bénéficiez (ou quelqu'un vivant sous votre toit) d'une intervention majorée versée par votre mutuelle ;
- Vous disposez d'une attestation de sinistre établie par votre assureur à la suite des inondations du mois de juillet 2021 ou d'un accusé de réception d'une demande d'aide du Fonds des calamités suite à ces inondations ;
- Vous êtes travailleur indépendant, aidant ou conjoint aidant et vous avez bénéficié du droit passerelle. ■



Pour plus d'informations sur la procédure ou pour trouver le document à faire remplir par le CPAS, rendez-vous sur <http://energie.wallonie.be>, rubrique Particuliers/Mon gaz, mon électricité/Protection des consommateurs.



PAS DE COUPURES D'ÉNERGIE, NI D'EXPULSIONS

Face à la flambée des prix de l'énergie, le Gouvernement wallon a adopté, en septembre, une série de mesures dans le cadre de ses compétences. L'objectif ? Soutenir les familles et s'assurer que tous les ménages pourront avoir accès au gaz et à l'électricité cet hiver.

Outre la prolongation du tarif social wallon (voir ci-contre), un moratoire hivernal sur les expulsions domiciliaires est d'application. Cela signifie qu'il

ne pourra y avoir aucune expulsion domiciliaire dans les logements privés jusqu'au 15 mars 2023.

Parallèlement, le Gouvernement wallon a également décidé de prolonger une autre mesure prise dans le cadre de la crise covid : la suspension des coupures d'énergie. Pendant les mois de novembre et décembre 2022, il ne pourra pas y avoir de coupures d'énergie pour les ménages wallons.

Par ailleurs, à partir de janvier 2023, l'autorisation du juge de paix sera obligatoire avant toute coupure d'électricité en cas de non-paiement des factures d'énergie.

L'objectif de cette disposition est de permettre à tout client résidentiel de bénéficier du droit à un débat contradictoire et à une décision prise par une autorité impartiale et indépendante, en cas de risque de coupure d'électricité. ■



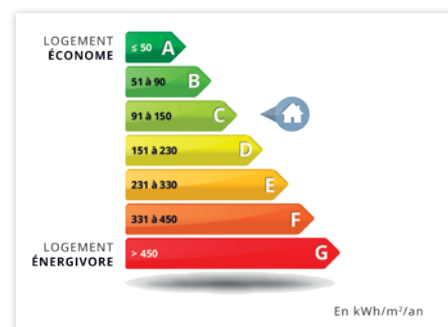
NON INDEXATION DES HABITATIONS « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

Depuis le 1^{er} novembre, la Région a voté un décret qui interdit l'indexation du loyer, ou en limite la possibilité, pour un bailleur d'une habitation dont les performances énergétiques laissent à désirer.

Désormais :

- Pour les habitations détenant un certificat PEB (Performance énergétique des bâtiments) **A, B ou C**, l'indexation ne change pas ;
- Pour une **habitation dont le PEB est de catégorie D**, l'indexation du loyer sera réduite et ne pourra atteindre que 75 % de l'indice santé ;
- Pour une **habitation dont le PEB est de catégorie E**, l'indexation du loyer ne pourra être que de 50 % de l'indice santé ;
- Par contre, pour une habitation dont le PEB est de catégorie F ou G (ou ne disposant pas de certificat PEB), plus aucune indexation ne sera possible.

En Wallonie, 75 % du parc locatif sera donc concerné par cette interdiction ou limitation d'indexation. ■



POSSIBILITÉ DE REPORT DE PAIEMENT DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE DE LE SWCS

Si vous avez souscrit à un crédit hypothécaire à la SWCS, il est possible, moyennant conditions, d'obtenir un report de paiement partiel de votre crédit dans le cadre de la crise énergétique. ■

QUELLES SONT LES AIDES RÉGIONALES POUR LES ENTREPRISES ET LES INDÉPENDANTS ?

 **550 M€**

sont mobilisés par la Région pour soutenir les entreprises confrontées de plein fouet à la crise énergétique.



AIDE RÉGIONALE DIRECTE SUR LA FACTURE D'ÉNERGIE

L'aide sera octroyée pour **le 4^e trimestre 2022 ainsi que pour le 1^{er} trimestre 2023 en cas de prolongation du cadre temporaire**. Le pourcentage d'intervention se calcule sur base de la différence entre la facture de la période concernée (le trimestre) et celle du trimestre correspondant de l'année antérieure.

Les conditions pour l'octroi de l'aide sont les suivantes :

- La facture du trimestre concerné doit avoir été doublée par rapport à celle du trimestre de l'année antérieure ;
- La facture annuelle énergétique doit être supérieure à 7 500 € sur l'année 2021 ;
- L'entreprise ne peut recourir au chômage économique au-delà de 35 % par rapport à la période de référence de l'année précédente ;
- L'entreprise ne peut verser de dividendes aux actionnaires au cours de l'année durant laquelle elle perçoit le soutien régional.

CATÉGORIE	INTERVENTION	PLAFOND	CONDITIONS
Entreprises non intensives énergétiquement au sens du cadre temporaire	25 %	500 000 €	Baisse du résultat d'exploitation par rapport à la période de référence de l'année n-1 et mise en place d'un audit énergétique endéans les 3 ans
Entreprises intensives énergétiquement (= lorsque l'achat de produits énergétiques atteint au moins 3 % de la valeur de la production)	30 %	4 millions €	Coût admissible >= 50 % de la perte d'exploitation. Intervention de maximum 80 % de la perte d'exploitation dans la période concernée.
Entreprises très intensives énergétiquement (par exemple : les entreprises productrices d'aluminium, de fibres de verre, de pâte à papier, d'engrais ou d'hydrogène, de produits chimiques)	35 %	7,5 millions €	Coût admissible >= 50 % de la perte d'exploitation. Intervention maximum 80 % de la perte d'exploitation dans la période concernée.

→ Des **facilités de remboursement, prêts à taux réduits** et **garanties spécifiques** sont également prévus afin de compléter les aides directes.

→ Par ailleurs, **divers dispositifs de financement de la transition énergétique** existent comme les chèques-entreprises et les prêts **Easy'Green (Novallia)** pour les PME et **WalEnergie** pour les plus grandes entreprises. Sans oublier l'intervention gratuite des facilitateurs énergie.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Outre la réduction de l'éclairage routier sur le réseau régional, des mesures sont également prises dans les institutions publiques régionales en vue de diminuer la consommation d'énergie. Sur décision du Gouvernement wallon, les administrations régionales, provinciales et communales sont tenues de prendre toutes les mesures utiles en vue de diminuer la consommation d'énergie.

Exemples : limiter le chauffage à 19°C (27°C pour la climatisation), éteindre les lumières de minuit à 6 h, limiter le volume d'impressions, inciter leurs agents à réduire leurs déplacements...



QUELLES SONT LES AIDES POUR RÉALISER DES TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE ?



PRÊTS À TAUX ZÉRO (TAEG 0 %)

→ Le **Renopack** permet d'emprunter pour des travaux de rénovation sur une période plus longue qu'un prêt classique (max. 30 ans). Il offre aussi l'avantage de déduire directement du capital à rembourser le montant des primes.

→ Le **Renoprêt** permet d'emprunter à 0 % même lorsqu'il n'y a pas de prime associée.

Outre des conditions de revenus, leur octroi prévoit une série de conditions comme celle d'occuper le bien. Ces prêts à taux zéro (TAEG 0 %) sont octroyés par la Société wallonne de Crédit social (SWCS) ou par le Fonds du Logement (FLW) pour les familles nombreuses.



PRIMES HABITATION : SE RAPPROCHER DU LABEL PEB A

L iée à la réalisation d'un audit Logement, les primes Habitation couvrent les travaux de rénovation visant à améliorer l'énergie, la salubrité et la sécurité au sein des logements résidentiels de plus de 15 ans.

Dans un souci de cohérence technique, l'ordre des travaux doit être respecté pour obtenir les primes. La priorité est donnée à l'ensemble des travaux obligatoires tels que l'étanchéité du toit, le traitement de la mûre, l'électricité, le gaz ou la stabilité du logement. Le montant des primes est calculé en fonction des revenus, et les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur.



PRIME MEBAR POUR LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES

D estinée aux personnes à très faibles revenus, cette prime peut aider à financer le remplacement de châssis ou de portes extérieures des travaux d'isolation, tubage de cheminée, placement d'une chaudière... Pour obtenir cette aide, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune.



PRIMES POUR LE PLACEMENT D'UN COMPTEUR DOUBLE-FLUX

C ette prime est principalement destinée aux détenteurs de panneaux photovoltaïques. Elle équivaut au montant facturé pour le remplacement du compteur et est octroyée par les gestionnaires de réseau de distribution (GRD).



AUDIT LOGEMENT: POUR UNE VISION GLOBALE DE LA RÉNOVATION

C et audit permet d'obtenir un avis sur la PEB de son habitation et des recommandations sur les améliorations à mettre en œuvre. Pour le financer, une prime, dont les montants ont récemment été revus à la hausse, est disponible.



PRIMES SANS AUDIT

E n raison du besoin urgent d'améliorer la PEB des logements, certaines demandes de primes peuvent actuellement être introduites sans audit préalable.

Cela concerne :

- L'installation d'un système de chauffage d'eau et/ou d'eau chaude sanitaire reposant sur les énergies renouvelables : *pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire, pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée, chaudière biomasse, chauffe-eau solaire, poêle biomasse (bois, pellets) ;*
- les travaux de toiture ;
- les petits travaux d'économie d'énergie de moins de 3000 € HTVA (ex. nouveaux châssis, mise en conformité de l'électricité ou du gaz...)



PRIME DE 550 € DESTINÉE AUX PERSONNES SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS DE JUILLET 2021

E lle est destinée à couvrir l'augmentation de la facture de gaz et d'électricité enregistrée suite aux inondations de 2021. *Attention* : la clôture des demandes est fixée au 31 décembre 2022 !



PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DOMOTIQUE

C es équipements permettent de mieux utiliser l'électricité du réseau (lancement de certains appareils lorsque l'électricité est abondante, alerte si la consommation devient soudainement élevée...). La prime couvre 40 % du coût du dispositif avec un plafond de 400 €.



Comment s'informer & être accompagné ?

→ S'informer en ligne

Pour aller plus loin sur les informations fournies dans ce focus « énergie », une série d'Internet sont à votre disposition :

- ▶ <http://jediminuemaufacture.be> : Site de la Wallonie qui rassemble tous conseils pratiques utiles pour réduire sa consommation d'énergie dans son habitation et qui détaille l'ensemble des aides régionales disponibles
- ▶ <http://energie.wallonie> : Portail wallon de l'énergie qui centralise toutes les informations pour économiser l'énergie. On y trouve le détail et les formulaires relatifs aux primes. Mais aussi une mine de renseignements sur la PEB, le recours aux énergies renouvelables, etc.
- ▶ www.monquickscan.be : Outil d'évaluation de son habitation d'un point de vue énergétique. Attention toutefois, il ne se substitue pas à un audit Logement et ne remplace pas le certificat PEB.
- ▶ www.energieinfowallonie.be : Site destiné en priorité aux citoyens les plus vulnérables afin de leur permettre de mieux connaître leurs droits : un fournisseur peut-il réclamer des frais de rappel en cas de retard de paiement ? Qui peut bénéficier du tarif social ?
- ▶ www.swcs.be et www.flw.be : Informations sur les prêts à taux zéro
- ▶ info-energie.be : Informations sur les mesures prises au niveau fédéral (*prime mazout, pellets, etc.*)
- ▶ www.energywatchers.be : Conseils personnalisés pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de CO₂

→ Se faire accompagner

Le rôle préventif des CPAS

Ils accompagnent les ménages en difficulté financière et en situation de précarité énergétique qu'ils soient ou non bénéficiaires du CPAS.

Les 16 Guichets de l'Énergie

Ils procurent gratuitement des conseils techniques neutres et personnalisés et fournissent une information claire sur la réglementation et les aides en vigueur en matière d'énergie. Leurs consultants sont disponibles dans les guichets, par téléphone ou par e-mail.

Vous trouverez un Guichet Énergie Wallonie dans les villes suivantes :

Arlon, Braine-le-Comte, Charleroi, Eupen, Huy, Libramont, Liège, Marche-en-Famenne, Mons, Mouscron, Namur, Ottignies, Perwez, Dinant-Philippeville, Tournai et Verviers.



- ▶ Coordonnées disponibles sur <http://energie.wallonie.be> ou au **1718**.

Les plateformes locales de rénovation

Présentes dans certaines villes et communes, elles jouent un rôle de facilitateur. Leurs conseillers vous accompagnent dans vos démarches depuis la réalisation d'un audit logement jusqu'à la fin de vos travaux, en passant par les demandes de primes.

- **CHARL'ISOL** (Charleroi) : www.charlisol.be – ☎ 071 20 71 60
- **CORENOVE** (Anhée, Dinant, Floreffe, Hastière, Houyet, Onhaye, Profondeville, Yvoir) : www.corenove.be – ☎ 0492 40 64 44
- **EN'HESTIA** (Namur, Gembloux) : www.enhestia.be ☎ 081 28 01 56
- **ERIGES** (Seraing) : www.polehabitat.be – ☎ 04 330 95 13
- **Liège Energie** (Liège) : www.liegenergie.be – ☎ 04 221 56 40
- **WAP'ISOL** (Wallonie picarde et Sud-Hainaut) : www.ipalle.be/wapisol - ☎ 069 88 80 50



VOUS ÊTES INDÉPENDANT, CHEF D'ENTREPRISE ?

Le **1890** est votre interlocuteur pour recevoir de l'information sur les aides régionales.

N° d'appel gratuit : **1890** - www.1890.be



Le CPAS vous soutient et vous conseille face à la crise énergétique



Afin de vous aider à rester au chaud sans vous ruiner, le CPAS vous donne quelques conseils et astuces. Ces petits gestes permettent de mieux respecter l'environnement et de réaliser des économies. De plus, l'équipe sociale a été renforcée et les permanences énergie sont étendues pour faire face à l'affluence des sollicitations. Cette cellule est ouverte à toute personne qui rencontre des difficultés. N'hésitez pas à vous présenter le **jeudi** et le **vendredi matin**.

*Plusieurs aides existent, le CPAS vous oriente vers l'aide la plus adéquate en fonction de votre situation. **Rendez-vous aux permanences du service Énergie du CPAS** pour toute question et un suivi personnalisé.*



► Permanence le **jeudi de 9h00 à 11h00, sur rendez-vous**

► Permanence le **vendredi de 9h00 à 11h00, sans rendez-vous**

Adresse : 📍 Locaux du CPAS de Trooz dans le container situé Grand'Rue 216 C



MUNISSEZ-VOUS DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Votre carte d'identité
- Les index de vos compteurs
- Votre dernière facture de gaz et d'électricité
- Pour les personnes sinistrées, une attestation de sinistre de l'assurance.



NOM :

ADRESSE :

TÉL.

ISOLÉ(E) OUI* - NON* * BIFFER LA MENTION INUTILE

DATE DE NAISSANCE :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

PARTICULIERS :

PERSONNES À CONTACTER EN CAS DE PROBLÈMES :

NOM :

TÉL.

MEDECIN TRAITANT

NOM :

TÉL.

PLAN GRAND FROID

Si vous nous communiquez vos coordonnées ou celles de vos proches, en cas de neige ou de grand froid, le CPAS vous contactera par téléphone afin de vérifier votre besoin d'aide en cas de déclenchement du plan d'alerte.

Talon d'inscription à renvoyer au
CPAS - Grand'Rue, 216c - 4870 TROOZ - ☎ 0489 82 39 50



QUELQUES BONNES IDÉES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE



Au quotidien, il existe plusieurs astuces gratuites ou peu coûteuses qui contribuent à isoler le bâti existant et qui évitent principalement les déperditions de chaleur tout en préservant votre confort.



Astuces pour rester au chaud sans se ruiner

1. Dès la tombée de la nuit, fermer tentures et volets. Autant que possible, placer des rideaux thermiques épais.
2. Ne pas couvrir les radiateurs. Si les radiateurs sont placés sous les fenêtres, les tentures ne peuvent surtout pas les recouvrir et doivent être placées le plus près possible des fenêtres. Sinon, la chaleur des radiateurs part derrière les tentures, ce qui est inefficace. Dans la mesure du possible, évitez de placer un canapé ou un meuble devant un radiateur. Comme la poussière retient la chaleur, pensez aussi à les dépoussiérer de temps en temps pour un meilleur rendement.
3. Isoler les tuyauteries de chauffage qui traversent les zones non chauffées de mon logement (caves, vides ventilés, ...). Ces conduits non isolés diffusent de la chaleur là où c'est totalement inutile. Il suffit de placer autour de ces tuyaux un isolant en vente dans tous les magasins de bricolage.
4. Faire la chasse aux fuites d'air en colmatant les joints au bas des portes ou autour des vieux châssis qui sont des voies d'entrée importantes pour le froid extérieur. Pour les portes d'entrée, des bas de porte à encoche en mousse permettent de casser les courants d'air.
5. Par temps froid, profiter des ouvertures côté soleil pour chauffer naturellement mon logement

(fenêtres, portes vitrées, fenêtres de toit, coupoles). Ouvrir les tentures dès le matin.

6. Surveiller le thermomètre et réduire la température ambiante à 19-20° : c'est souvent suffisant pour assurer le confort de l'habitation. Porter un vêtement chaud à l'intérieur plutôt que d'augmenter la température inutilement dans tout l'habitat. S'équiper avec des vêtements adaptés pour l'hiver : confortables et chauds, en plusieurs couches comme les polaires, grosses chaussettes ou encore les sous-vêtements thermiques.

7. Régler correctement les vannes thermostatiques de son installation pour obtenir la température de confort pièce par pièce, sans jamais la dépasser.

8. La nuit (protégés par une grosse couette ou une couverture) ou la journée quand la maison est vide, une température de 16-17°C suffit amplement.

9. De même, dans les pièces souvent inoccupées, il est inutile de dépasser une température de 16-17°C. Savez-vous qu'un degré de moins représente une économie d'énergie de 7% ?

10. Bien fermer les portes des locaux peu ou non chauffés afin de ne pas diffuser le froid dans les autres pièces. De même, toujours bien fermer les portes entre les lieux de vie et les couloirs.

11. Ventiler son logement pour mieux chauffer l'intérieur. Aérer 10 minutes par jour, de préférence le matin pour évacuer l'humidité et les odeurs, en coupant les radiateurs.

12. Faire entretenir sa chaudière par un technicien agréé.

13. Purger les radiateurs.

14. Isoler l'arrière des radiateurs avec un matériau réfléchissant.

15. Isoler les murs extérieurs avec du liège : astuce économique et efficace pour les petits budgets.



Astuces pour réaliser des économies d'eau

1. Préférer la douche au bain. Une douche de 5 minutes consomme de 30 à 40 litres d'eau (et jusqu'à 60 à 75 litres si le pommeau n'est pas économique) contre 100 à

130 pour un bain. On peut donc prendre 3 douches pour un bain.

2. Installer un pommeau de douche économique. Un pommeau de douche économique, peu coûteux et qui réduit le débit, permet de diminuer la consommation d'eau de 40 à 50 %. En vente dans la plupart des magasins d'équipement sanitaire ou de bricolage.

3. Couper le robinet d'eau chaude de la douche pendant qu'on se savonne.

4. Veiller au parfait état des joints des robinets : un robinet d'eau chaude qui fuit constitue une source importante de gaspillage d'énergie.



Astuces pour diminuer sa facture d'électricité

1. Eteindre la lumière chaque fois qu'on quitte une pièce et dans celles qui restent inoccupées.

2. Faire sa lessive quand on peut remplir complètement la machine. Même chose pour le lave-vaisselle.

3. Trier le linge correctement afin de pouvoir toujours laver à la température la plus basse possible.

4. Dès que le temps le permet, faire sécher le linge à l'extérieur.

5. Dégivrer régulièrement le surgélateur : une couche de givre de 2 mm d'épaisseur seulement entraîne déjà une surconsommation d'environ 10 %. Pour éviter que le givre ne se forme trop rapidement sur les parois intérieures du surgélateur, veiller à l'ouvrir un minimum de temps. Quelques secondes suffisent pour que l'humidité de la pièce rentre dans le surgélateur, se condense sur les parois froides et givre. ■

Source : Guichet énergie de la Région wallonne



Wallonie



guichets
énergie wallonie



S'amuser sur internet :

UN ENGAGEMENT PERSONNEL ET UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Durant cette année scolaire, un projet très intéressant a été mis en place au sein des écoles communales de Trooz par le P.M.S., accompagné des enseignants des cycles supérieurs.

Il s'agit d'un dispositif de coéducation où enseignants, parents et partenaires du processus éducationnel cheminent ensemble en faveur du bien-être et du développement harmonieux des enfants.

Aujourd'hui, les réseaux sociaux offrent de nombreuses opportunités d'accès aux informations, de confrontation d'idées, d'échanges et de partage. Ils sont malheureusement également le lieu de dérives et de malveillances dommageables.

Les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux font l'objet de réflexions et d'une politique de prévention. Ils sont au centre des préoccupations des acteurs de l'enseignement et des adultes accompagnant l'évolution de notre société actuelle.

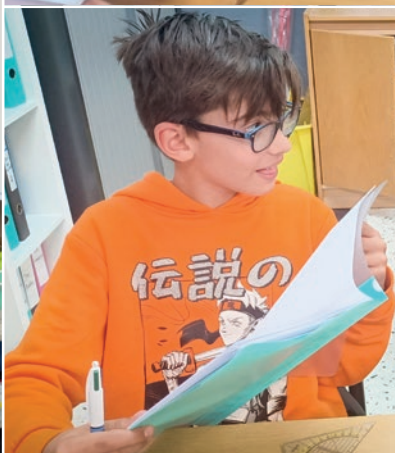
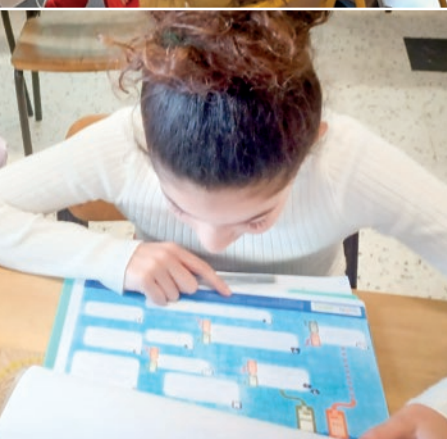
Des séances d'animation et d'activités se déroulent durant 5 semaines consécutives à raison d'une séance par semaine.

Elles abordent les bases théoriques des réseaux sociaux et des potentiels risques liés à leur utilisation en amenant les enfants à la réflexion.

Elles s'attellent au développement des compétences sociales qui ont un rôle à jouer dans la prévention des violences, à savoir la communication, la reconnaissance et la gestion des émotions, l'estime de soi et l'empathie.

Ce projet évoluera nécessairement au gré des futures innovations.

Créativité, innovation, adaptation, bienveillance et communication seront plus que jamais au cœur de nos pratiques éducatives. ■





Le POINT sur les FINANCES COMMUNALES

Pour rappel, la Commune et le CPAS ont activé des fonds fédéraux, régionaux et de la Croix-Rouge pour aider les sinistrés (voir en détail notre numéro 31 du journal de janvier 2022) à hauteur de 650€ maximum par ménage. Des aides spéciales ont été octroyées pour les allocataires sociaux et des primes spécifiques ont été versées pour faire face aux dépenses d'énergie. Nous continuons à soutenir les associations et les clubs sportifs qui en ont besoin.

Au niveau de la gestion ordinaire

La situation en 2021

Avant les inondations de juillet 2021, notre budget est de 9.647.000 €. Suite aux inondations, nous recevons une aide exceptionnelle logement de 1.606.000 € et une dotation exceptionnelle de la Région wallonne de 3.870.000 €. Au total 5.476.000 €.

Cette aide porte notre budget à 15.123.000 €. Une somme bien utile qui nous permet de faire face à une situation dramatique dont chaque troozien se souvient.

Elle est utilisée pour payer les loyers des ménages sinistrés à Blegny, pour le nettoyage des bâtiments communaux par des sociétés spécialisées, l'enlèvement des véhicules sinistrés, la location de remorques, tractopelles etc. pour dégager les débris qui s'amoncellent, l'engagement de personnel intérimaire pour faire face à la situation (40 % du personnel communal est sinistré et certains sont absents, on le comprend, durant plusieurs mois), la contribution au CPAS pour le fonds logement.

Il faut aussi racheter du matériel informatique, payer des loyers et des charges locatives dans les bâtiments et modules occupés par l'Administration, aider les clubs sportifs et réaliser toutes sortes d'autres dépenses. Nous ne dépensons pas tout en 2021 et, avec l'accord de la Région wallonne, nous réalisons un prélèvement pour constituer une provision d'un montant de 2.453.000 €

La situation en 2022

Notre budget initial est de 12.450.000 €. Grâce à notre provision de 2.453.000 €, nous pouvons inscrire les dépenses liées à l'engagement de personnel hautement nécessaire dans tous les services.

En effet, au travail de gestion ordinaire s'ajoute le travail incommensurable de reconstruction.

Le personnel communal, soumis à une pression énorme, réalise les multiples tâches urgentes les unes après les autres. Les dépenses liées aux inondations citées en 2021 continuent de figurer au budget de 2022 pour un montant de 1.277.000 €.

Les recettes liées aux inondations s'élèvent à 2.699.000 €, dont 1.000.000 € du guichet Croix-Rouge, 250.000 € de subvention du SPW, 200.000 € d'indemnités des assurances, etc.

Nous prélevons 1.020.000 € hors des 2.453.000 € qui sont en provision pour équilibrer les recettes et les dépenses globales.

Au niveau des autres dépenses, nous inscrivons 2 X 2 % d'indexation des salaires, une contribution de 275.000 € en plus au CPAS, qui passe à 1.350.000 €. Nous prévoyons également une augmentation des dépenses en énergie.

Au niveau des autres recettes, la dotation du fonds des communes augmente de 121.000 €, la recette des impôts et taxes de 61.000 €, la contribution de Fédasil augmente de 43.000 €.

En modification budgétaire, nous injectons le résultat du compte 2021 qui se clôture par un boni de 120.000 €. Nous utilisons la provision de 2.453.000 €, nous recevons une aide post-crise inondation de la province (SPAQUE) de 714.000 € pour les déblais et nous utilisons 50.000 € du guichet Croix-Rouge bis (dont le montant total est de 606 402 €).

Ceci nous permet de faire face à des dépenses supplémentaires dont principalement : des déblais pour 578.000 €, des loyers à Blegny pour 400.000 €, des travaux de voiries et cours d'eau pour 103.000 €, de nombreuses majorations de

dépenses d'énergie : gaz, eau électricité et carburant qui se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers d'euros par fonction, par exemple 30.000 € en plus pour le carburant des véhicules communaux.

Concernant les bâtiments, 352.000 € supplémentaires sont inscrits pour la location de déshumidificateurs, stockage de déchets, réparation de chauffage, etc.

Notons que nous constatons dans le compte 2021, une baisse de recette de près de 1.000.000 € au niveau du précompte immobilier, somme que nous espérons récupérer lorsque les retards d'enrôlements seront résorbés et de plus de 200.000 € au niveau de l'IPP.

Après modification budgétaire, le nouveau résultat est de 15.006.000 € avec un boni de 291,54 €.

La situation actuelle

Nous sommes bien à l'équilibre mais nous avons dépensé les aides exceptionnelles dont nous avons pu bénéficier. Nous attendons maintenant l'intervention de notre organisme assureur.

Une première somme globale de 7.000.000 € nous a été versée mais elle figure sur un compte d'attente. Il faut en effet préciser l'affectation qu'on doit lui réserver en fonction de nos projets de reconstruction.

Nous attendons également les indemnités du fonds des calamités. Nous avons introduit des demandes pour un montant de 32.000.000 €.

Autrement dit, sur le court terme, nous nous en sommes sortis, mais sur le long terme, c'est plus problématique car nous ne sommes qu'au début de la reconstruction et le travail à réaliser reste colossal.

Au niveau des investissements (l'extraordinaire)

En 2021, nous n'avons pas fait d'emprunt, nous avons juste fait face aux inondations. Nous reportons les projets de 2021 en 2022.

En modification budgétaire 2022, nous inscrivons 8 nouveaux projets dont 4 sont entièrement subsidiés. L'achat de nouveau mobilier de bibliothèque pour un montant de 60.000 €, l'aménagement des containers de Nessonvaux pour 40.000 € et l'aménagement de la chapelle de Trooz pour 40.000 € subsidiés par le guichet croix rouge, l'achat et la démolition de maisons pour un montant de 2.700.000 € subsidié par la Région wallonne. Les 4 autres projets sont financés par emprunt.

Il s'agit de mobilier pour l'école de Fraipont, 30.000 €, des audits énergétiques pour les bâtiments publics, 210.000 €, de l'achat de défibrillateurs, 10.000 € et de l'égouttage de la partie haute de la rue des Croisettes, 100.000 €.

Nous réinscrivons tous les anciens projets dont la réfection de la rue Bois Lemoine et la rue des grosses Pierres qui font partie du plan d'investissement communal (PIC) et dont nous ne voulons pas perdre l'important subside si nous ne le réalisons pas. Concernant les nombreuses voiries dans la vallée qui ont été endommagées par les inondations, leur remise en état sera financée à 100% par la Région wallonne. C'est la raison pour laquelle elles ne figurent pas encore au plan d'investissement de notre commune.

Une réflexion globale de reconstruction, appelée « Masterplan » est en cours. Elle nécessite des moyens importants en temps, en personnel et en argent. Elle se réalise en collaboration avec différents experts comme par exemple l'Université de Liège, la Province de Liège et la Région wallonne. Une vision à long terme nous semble indispensable si nous voulons offrir aux habitants de Trooz un cadre de vie agréable et sécurisé, ainsi que des services performants logés dans des bâtiments moins énergivores et plus résistants aux perturbations climatiques. Mais seule, la Commune ne peut y arriver. Nous avons besoin de l'aide des instances supérieures. ■



**SERVICE
FINANCES**

📍 Grand'rue, 216 c - 4870 Trooz

☎ 04 351 93 23 • Fax : 04 351 83 66 • ✉ finances@trooz.be



Les stages organisés par l'accueil extrascolaire durant les congés de détente

STAGES DE PSYCHOMOTRICITÉ



STAGE LIMITÉ À 16 ENFANTS

QUAND? Du 20 au 24 FÉVRIER 2023

OÙ? À L'ÉCOLE COMMUNALE de PRAYON-CENTRE

📍 Grand'rue, 186 - 4870 Trooz

QUI? Pour les ENFANTS de 3 à 6 ANS
(Maternelle - propres et sans linge)

STAGES MULTISPORTS



STAGE LIMITÉ À 24 ENFANTS

QUAND? Du 20 au 24 FÉVRIER 2023

OÙ? Au HALL SPORTIF DE TROOZ

📍 Rue de l'Église, 22 - 4870 Trooz

QUI? Pour les ENFANTS de 6 à 12 ANS (Primaire)



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Le 9 JANVIER 2023 pour les STAGES DE DÉTENTE (20-24/2/23)

- Les modalités de paiement seront communiquées à l'inscription.
- Le paiement devra être effectué avant le début de l'activité (la preuve de paiement pourra être demandée).
- Aucun enfant ne sera accepté si ces conditions ne sont pas remplies.
- Aucune exception possible.
- Garderies possibles de **8h00 à 9h00** et de **15h30 à 17h00** uniquement sur inscription.

INSCRIPTIONS
& RENSEIGNEMENTS:

☎ 0484 62 48 20

✉ jeunesse@trooz.be





LES MAISONS DE QUARTIER À TROOZ

Depuis septembre, notre commune a la chance de compter deux maisons de quartiers sur son territoire : L'ancienne **Maison de l'emploi** (📍 rue de l'Église 22) et la **Maison des Jeunes Higny** (📍 rue Franklin Roosevelt).



Pour rappel les maisons de quartier :

- **Mettent** à disposition des informations générales aux citoyens et veillent à les aider et les aiguiller si besoin vers les structures communales appropriées.
- **Proposent** différentes possibilités d'animation comme : *kicker, ping-pong, jeux de société, jeu de fléchettes, lecteur cd, sono, projecteur vidéo, PC, Internet, cuisine, livres, journaux, magazines, ...*
- **Mettent** un espace PC avec internet à votre disposition pour vos démarches. Toute utilisation « pédagogique » est considérée comme prioritaire.

À certains moments, la maison de quartier n'est accessible que selon un horaire fixé pour y pratiquer certaines activités. L'accès est alors réservé aux seuls participants et dans le seul but de prendre part à ladite activité. N'hésitez pas à vous approprier les lieux, faites-les vivre à votre rythme, retirez-en le bénéfice que vous êtes en droit d'attendre d'eux, donnez ce que vous pensez pouvoir leur offrir. Sentez-vous libres, libres d'entreprendre, libres de vous exprimer. Ainsi, vous utiliserez cet espace dans le sens qui justifie son existence. ■



CONTACT :

✉ pascal.horrion@trooz.be

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
Maison Higny	Fermé		13h00-16h30	Tout public	9h30 - 12h00 13h00-18h00	Tout public Tout public	13h00-16h30		Fermé	
Espace 1000 mains			10h00-12h30	Tout public			10h00-12h30	Tout public	8h30-12h30	Tout public
			13h00-15h00	Tout public	13h00-16h30	Coin éveil-EDD	13h00-15h00	Tout public	13h00-17h30	Tout public
	15h00-18h00	EDD	15h00-18h00	EDD			15h00-18h00	EDD		
	18h00-19h30	Tout public								

Le temps d'un week-end de décembre,

La magie de Noël s'installe à Fraipont!



Après 3 ans d'absence, le Marché de Noël revient à Trooz pour le plaisir de tous.

Cette édition se déroulera à **Fraipont-Village** sur la place devant l'école Elno, rue Haute 444 - durant le **week-end du 16, 17 et 18 décembre 2022**.

Noël est une fête magique ! Repas en famille, cadeaux, villes illuminées...

Tout le monde adore Noël ! Pour l'occasion, de nombreuses personnes se rendent au marché de Noël de leur ville, ou décident de prendre la route et de visiter un autre marché de Noël !

C'est le moment de vous présenter notre Marché de Noël troozien. Il met à l'honneur les produits liés à la fête de Noël.

Les comités de quartiers, associations, clubs sportifs et commerçants de la commune seront également présents et proposeront leurs accessoires ainsi que leurs produits.

De quoi ravir vos papilles et trouver de superbes idées cadeaux à mettre sous le sapin.

L'hiver et le froid s'installent pas à pas et la magie de Noël et réchauffera les cœurs des « troозиens », exposants et visiteurs venus d'ailleurs.

Cette année, l'Administration communale de Trooz, en collaboration avec les associations locales, proposera aussi diverses animations !

De quoi réjouir petits et grands ! ■

L'Administration communale de TROOZ présente son

Marché de NOËL

16-17-18 DÉCEMBRE

ARTISANAT
TOURISME
PRODUITS DE BOUCHE
ASSOCIATIONS
ANIMATIONS

Editeur responsable : Collège communal de Trooz

DEVANT L'ÉCOLE COMMUNALE ELNO
rue Haute 444 - 4870 TROOZ

Vendredi de 17h à 23h
Samedi de 11h à 23h
Dimanche de 11h à 16h

VENDREDI
► 20h Chorale « Le Phénix »

SAMEDI
► 15h Père Noël, Chorale (Atelier des Musiciens)
► 17h Balade contée aux flambeaux
► 20h Concert Marvin Albert de « The Voice »

DIMANCHE
► Jeux de piste sur le thème de Noël, jeux en bois grandeur nature

Scannez moi!

PROGRAMME

Vendredi 16/12 dès 20h00 : Concert chorale Le Phénix

Samedi 17/12 15h00 : Père Noël

16h30 : Chorale de Noël de l'Atelier des Musiciens

17h00 : Balade guidée aux flambeaux organisée par le Syndicat d'Initiative

20h00 : Concert Marvin Albert de The Voice Belgique

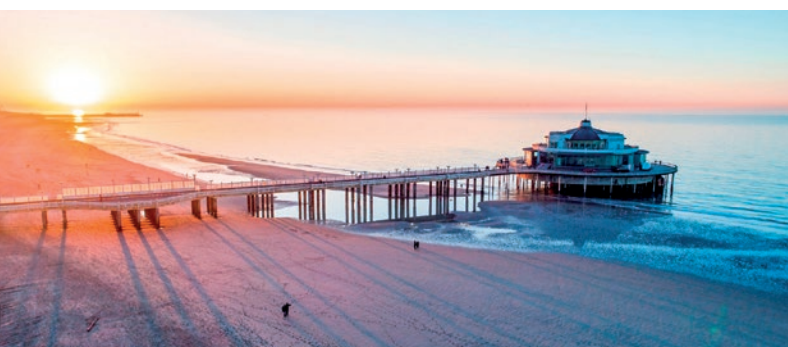
Dimanche 18/12 Jeu de piste sur le thème de Noël présenté par l'unité Scout de Trooz et jeux en bois « grandeur nature » mis à disposition au stand de la Maison de la Laïcité.



Des nouvelles pour nos Seniors ...

Une fois encore, notre service vous concocte un programme d'activités à venir à la hauteur de ses plus fidèles participants et espère en compter de nouveaux :

- *Goûter des pensionnés*
- *Spectacle comique au Trianon*
- *Repas-spectacle au Domaine Provinciale de Wégimont*
- *Séjour à Blankenberge*
- *Sortie culturelle (encore à décider)*
- *Voyage au cœur des Marchés de Noël en Alsace*



SPORT Santé

Quoi ?

Cours de sport adaptés aux seniors

Quand ?

Yoga - Lundi 9h30
Gym santé - Mardi 9h15
Marche nordique - Mardi 10h30

Où ?

Hall omnisport de Trooz
22, rue de l'église - 4870 Trooz



Gouter des pensionnés troозиens

11 FÉVRIER 2023 | à partir de 15h00

Salle FLORÉAL Rue Havegné - 4870 FRAIPONT

Au programme :

- Présentation des activités 2023
- Goûter offert
- Animation musicale par le duo de chanteurs de la troupe « à l'Uni-Son » à 16h30



INSCRIPTION

tous les mercredis de 13h30 à 16h00 au ☎ 0478 17 12 67 ou par mail : secretariat.bourgmestre@trooz.be

Commune de Trooz www.trooz.be



La commune de Trooz en partenariat avec Thomas Verdin



Coach Sportif : **Thomas Verdin**



Informations & inscriptions : **0494 79 37 14**



N'hésitez pas à contacter **Mme Ilari Bertolazo** - Secrétaire du Bourgmestre et des échevins pour toutes vos questions ou compléments d'information :

par téléphone au ☎ **0478 17 12 67** ou par mail à ✉ secretariat.bourgmestre@trooz.be



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES IMMONDICES

OBJET ET MONTANT DES RÉDUCTIONS	ANNEXES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
Réduction de 26,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les ménages comportant au moins 3 enfants à charge au 1 ^{er} janvier de l'exercice d'imposition. Réduction de 15,00 € par enfant de moins de 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'exercice d'imposition.	Pour les enfants ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire (18 ans), <u>une attestation</u> , soit de fréquentation scolaire, soit délivrée par une caisse d'allocations familiales.
Réduction de 41,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les ménages dont les <u>revenus</u> cumulés de toutes les personnes qui le composent ne dépassent pas 22.315,89 € + 4.131,28 € par personne à charge. Réduction de 16,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les personnes reprises comme « isolé » au registre de la population et dont les <u>revenus</u> ne dépassent pas 26.779,06 €.	La copie de l' <u>avertissement-extrait de rôle</u> en matière d'impôt des personnes physiques du dernier exercice taxable (revenus 2020) <u>ou, si l'Administration des Contributions ne vous en adresse pas</u> , l'attestation délivrée soit par une caisse de pension, soit par un organisme assurant le paiement des allocations de chômage ou de mutuelle. Cette attestation devra reprendre les montants perçus du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (uniquement pour les revenus de chômage et de mutuelle).
Réduction, pour <u>raison médicale</u> , de la partie proportionnelle de la taxe de 46,00 € pour les ménages disposant de conteneurs ou par la remise de 3 rouleaux de 10 sacs de 60 litres pour les ménages autorisés, en régime de dérogation, à utiliser des sacs.	Certificat médical attestant, dans le chef d'un des membres du ménage, de la nécessité d'une utilisation accrue du service, pour cause d'incontinence, de dialyse ou de maladie entraînant un volume de déchets significativement accru.

La réduction pour les ménages bénéficiant de "faibles revenus", la réduction pour 3 enfants à charge et la réduction pour enfant de moins de deux ans sont cumulables. La réduction pour les personnes isolées bénéficiant de "faibles revenus" n'est cumulable avec aucune autre réduction.

Je soussigné,

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

sollicite le bénéfice de la réduction de la taxe sur l'enlèvement des immondices

0 en fonction de la composition de mon ménage qui comporte au moins 3 enfants à charge

0 en fonction de la composition de mon ménage qui comporte au moins 1 enfant de - de 2 ans

0 en fonction de l'ensemble des revenus de mon ménage

0 en fonction de ma qualité d'isolé(e)

0 en fonction de l'état de santé d'un membre du ménage (incontinence ou dialyse)

Je joins à la présente demande les annexes requises.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et exacts et **en cas de réduction en fonction des revenus, que le montant cumulé des revenus de mon ménage** (c'est à dire toutes les personnes qui en font partie : conjoint, enfants, parents, etc.) **ne dépasse pas le montant de 22.315,89 € majoré de 4.131,28 € par personne à charge.**

Fait à TROOZ, le

Signature :



Parcours d'artistes

Chaufontaine - Sprimont - Trooz

Que vous soyez peintre, sculpteur, photographe, infographiste, aquarelliste, céramiste..., que vous utilisiez ces techniques séparément ou en les mélangeant, si vous êtes prêt à soumettre votre travail à la critique des visiteurs, venez nous faire partager votre passion, vos émotions, votre enthousiasme lors de la 25^e édition du Parcours d'Artistes les **27, 28 et 29 mai 2023** !

Comme chaque année, le week-end de Pentecôte sera dédié aux artistes de nos trois communes qui désirent recevoir curieux et intéressés sur leur lieu de création.

Envie de participer, d'exposer et de partager votre amour de l'art ?



INSCRIVEZ-VOUS
avant le 27 janvier 2023 !

INFOS :

Administration communale, service Culture

☎ 0498 62 78 21

✉ communication@trooz.be



Bienvenue au village miniature de Trooz

Il existe à quelques pas de chez vous, et plus particulièrement au numéro 17 de la rue au Thier, un extraordinaire village miniature créé de toutes pièces en 1995 par Pierre-Alain Michel.

Cet homme passionné vous présente une mini commune où l'on retrouve des routes et des signalisations, une maison communale, un centre commercial, des maisons dont une qui est en feu, un tunnel, un kiosque, et même des panneaux touristiques...le tout complété par des panneaux de signalisation et des feux tricolores.

Vous serez accueillis par Pierre-Alain qui ne manquera pas de vous faire vivre l'histoire de cette création grâce à ses nombreuses anecdotes comme le tournage de films ou l'installation du feu tricolore grandeur nature dans le jardin de Madame.

Evoquons également le *MuSé*, le Musée de la signalisation routière et de l'éclairage public qui se trouve également à la même adresse et qui est une mine d'information dans le domaine.

La visite du village se fait sur réservation via le Syndicat d'Initiative de Trooz :

INFOS :

☎ 0490 19 91 72

✉ famille.michel@skynet.be

Facebook :  **Le village miniature**





Le Musée de la radio fait peau neuve !

Situé à l'époque au numéro 64 de la Grand Rue à Trooz, l'ancien Musée de la radio disposait depuis plus de 20 ans d'une impressionnante collection (privée) de radios anciennes, de radios amateurs, de TV et autres gramophones. Durant de nombreuses années, des visites ont été organisées, même s'il n'y avait pas de scénographie structurée.

L'ASBL « Musée de la radio » étant en veille. Monsieur Delmal, conservateur de ce Musée lègue sa collection à la Commune de Trooz. En 2015, le Syndicat d'Initiative devient l'opérateur chargé, pour compte de la commune de Trooz, de la création d'un nouveau Musée communal de la radio.

Le « nouveau » Musée de la radio a la chance d'être niché au deuxième et troisième étage de la gare dont la charpente en fer, vaut à elle-seule, une visite.

Ce musée permet ainsi de valoriser ce magnifique ouvrage. La Charpente remarquable date de la création de la gare de Trooz, en 1863. Une cinquantaine de radios civiles et militaires sont actuellement exposées dans notre pré-Musée. Elles sont munies d'une fiche d'identité.

Le Musée parcourt l'histoire de la radio et des techniques de communication afin de proposer un voyage dans le temps. Il propose également une réflexion sur l'évolution de celle-ci et de la place qu'elle occupe et a occupé au quotidien dans les foyers par le biais de panneaux didactiques et ludiques.

Nous souhaitons également faire vivre l'espace muséal grâce à des animations thématiques pour des publics variés, notamment destinées aux écoles.

Le Musée s'articule autour de trois axes :

- ✓ L'axe technique des radios (téléviseurs/téléphones)
- ✓ L'axe historique
- ✓ L'axe sociologique

AXE TECHNIQUE

Cet axe consiste en la vulgarisation de l'aspect technique de la radio. Les premiers pas de la radio, comment fonctionnait-elle autrefois et aujourd'hui, un petit historique sur les inventeurs qui ont contribué à sa création, etc. Des panneaux didactiques et ludiques (façon « C'est pas sorcier ») ainsi que des ateliers seront mis en place.

AXE HISTORIQUE

Cet axe met en abîme les grands moments de la radio belge et l'évolution de la radio de 1910 à nos jours. Une évolution par décennie reprenant les grands moments historiques pour remettre dans le contexte.

AXE SOCIOLOGIQUE

Cet axe, quant à lui, évoquera la place qu'a occupée la radio et qu'elle occupe actuellement au sein de nos foyers de 1910 à nos jours afin de montrer l'évolution des médias dans nos vies décennie par décennie.

C'est grâce à un ensemble d'énergies et de synergies que le Syndicat d'Initiative a pu mettre en place ce Musée communal de la radio : collecter les pièces, les répertorier, les classer, recueillir des témoignages, imaginer une scénographie, bricoler, réparer...

Citoyens bénévoles, ouvriers et employés communaux, le Greova, l'école de Saint-Luc,...nombreux sont ceux qui s'impliquent dans cette belle aventure et nous les remercions. Avec un remerciement spécial pour Roger Delmal et Michel Rulmont qui nous ont quittés. ■

INFOS PRATIQUES :



Le musée se situe : place du 11 novembre 3/01 au 2^{ème} et au 3^{ème} étage de la gare de Trooz

Heure d'ouverture : Du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00. Les week-ends sur rendez-vous.

Prix : 2,00 €



Rendez-vous sur la page facebook pour découvrir les nouveautés : Musée de la radio de Trooz

Envie de rejoindre notre équipe de bénévoles ?

N'hésitez pas à nous contacter au 019 91 72 - ✉ s.initiative.trooz@gmail.com



Syndicat d'Initiative de Trooz



Tourisme Trooz





Agenda des fêtes de fin d'année

9-10-11 décembre : Marché de Noël à la Ferme des Loups



Les 9, 10 et 11 décembre 2022, la Louve vous convie à son premier marché de Noël. Partez à la rencontre des passionnés, des artistes qui vous feront découvrir leur savoir-faire, leurs réalisations... Sculpture, papier mâché, bijoux, opinel, céramique, poterie, savon... Déambulez dans le cadre prestigieux (intérieur et extérieur) de la Ferme des Loups et restaurez-vous à nos différentes échoppes du terroir: Tartiflette, raclette, foie gras, saumon, bars...

Un week-end d'animations et d'émerveillements pour petits & grands : Ateliers chocolat, Marche apéritive aux flambeaux, Piano Bar, Jeux en bois...

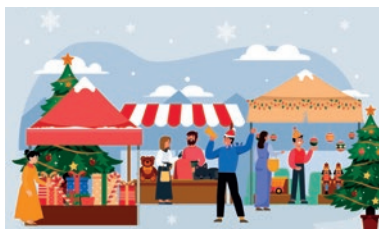
INFOS : <https://www.lafermedesloups.com/march%C3%A9noel>



10 décembre : Vin chaud à Fraipont

La traditionnelle tournée du père Noël et vin chaud !

INFOS : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100057298644478>



17 décembre : Marché de Noël à Trassenster

Comme chaque année, ils vous proposent un marché de Noël gourmand à la Casbah (plats de saison, bar à bière et à vin).

Cette année, le marché de Noël aura lieu le 17 décembre.

INFOS : <https://www.facebook.com/CasbahTrassenster>



17 décembre : Concert de fin d'année du Cabaret Fassotte

« Terre Libre » : Fanchon Daemers chante Raoul Vaneigem accompagnée par Jacques-Ivan Duchesne (NOUVEAU SPECTACLE)

INFOS : <https://www.facebook.com/fassottenewcabaret>

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS :

Marie-José Mottet ☎ 0493 36 29 43 ou 04 351 78 58 - ✉ mjmottet@skynet.be



16-17-18 décembre :

Marché de Noël organisé par la Commune

FRAIPONT-VILLAGE

📍 rue haute 444 - 4870 Trooz

INFOS : shorturl.at/prBTv





Les coups de coeur littéraires de nos bibliothécaires !



L'ÎLE HAUTE Goby, Valentine Actes Sud

L'île haute raconte l'histoire de Vadim, jeune parisien de 12 ans, obligé de quitter sa famille pour soigner son asthme dans un petit village perdu dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Ce voyage lui permettra aussi de s'éloigner du danger : en effet, Vadim est juif et nous sommes au début des années 40.

Il ne sait rien de ceux qui vont l'accueillir. Au terme d'un voyage éprouvant, perturbé par une avalanche, le jeune garçon découvre un univers inconnu : la montagne, la neige, le froid mais aussi la vie simple et rude des montagnards si éloignée de la vie citadine Parisienne.

Ce roman est un récit initiatique où l'hiver et ses paysages enneigés sont un personnage à part entière comme on peut le lire dans ces quelques extraits :

« Le froid saisit le garçon à la descente du train ».

« La neige lui monte aux chevilles, s'agrippe en gros flocons à son bonnet et s'applique à l'absorber comme elle gomme toute chose. »

« Chaque correspondance les enfonçait davantage dans l'hiver, l'hiver devait être la destination. »

« La neige efface le garçon, confisque son corps maigre, ses verres de myope n'y peuvent rien. »



SI L'HIVER ARRIVE, DIS-LUI QUE JE NE SUIS PAS LÀ

Ciralo, Simona Album Collection Pastel - à partir de 3ans

Nager, c'est ce que je préfère en été. Mais ma sœur m'a prévenu : « Profites-en tant que ça dure, parce que ça va bientôt se terminer. Et après, tout est tellement triste, tu as tellement froid que tu ne rêves même pas de manger une glace. » Je refuse de le croire. Que faire ? Hiberner ? La grève ? Attendre que tout passe pour repartir au soleil ? Alors, je guette les signes de l'hiver. Mais bon, l'hiver ne ressemble pas du tout à ce que j'avais imaginé...

Cet album au titre fantastique nous parle de la beauté de chaque mois passé, des saisons, de la nature qui évolue et change pour nous montrer toujours plus de belles

choses à faire et découvrir. Des plaisirs simples que Simona Ciralo illustre avec brio adaptant sa palette de couleurs à chaque saison. Les dessins sont ici essentiels puisque ce sont eux qui montrent à quel point ces changements que le petit garçon redoutait sont en réalité réjouissants. Et c'est aussi dans les illustrations que l'on observe cette douce vie de famille, cette relation entre frère et sœur faite de chamailleries et d'éclats de rire partagés. Un album dans lequel les images disent autant que les mots. Loin d'être réservé à l'hiver, voici un album qu'on aura envie de lire toute l'année pour ne pas oublier de profiter des joies de chaque saison !



BIBLIOTHÈQUES DE TROOZ

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

GARE DE TROOZ

Place du 11 novembre, 3

Lundi : fermé

Mardi : 13h - 19h

Mercredi : 9h30 - 17h30

Jeudi : fermé

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 8h30 - 12h30

ANTENNE DE FRAIPONT



Aménagement en cours.

CONTACT :

04 250 64 50

bibliotheque.trooz@gmail.com





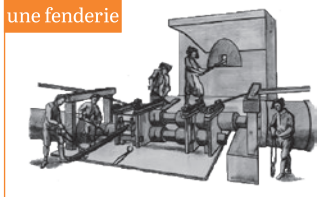
Le « Maka » à la Fenderie retrouve une nouvelle vie !



Le « Maka » à la Fenderie retrouve une nouvelle vie ! Arrêté par les inondations, le chantier de rénovation du Maka a repris ces derniers mois et le chantier est quasi terminé. Sur le site de la fenderie, dans les murs porteur d'histoire de l'ancienne forge, un pôle touristique et culturel va être inauguré. Le bâtiment appelé « le Maka » va permettre d'accueillir des randonneurs, des touristes et des artistes sur un site qui témoigne de plus de 4 siècles d'activité métallurgique.

Initié en 2013, approuvé par le Conseil communal en 2014 et subsidié en grande partie par la Région wallonne, le projet de rénovation de l'ancienne forge de la Fenderie touche à sa fin. Ce bâtiment abritait un maka, un marteau actionné par la force hydraulique qui permettait de transformer des plaques laminées en clous. Aujourd'hui plus question de marteau mais d'un espace touristique et culturel en face du château classé.

une fenderie



Une fenderie est un laminoir à rouleaux taillants. On y fend des barres de fer.

Le Maka constituera également un atout majeur lorsque la voie lente sera finalisée.

Le chantier du Maka est à peine terminé que la Commune s'attelle à un autre dossier d'envergure : la sauvegarde et la rénovation de l'emblème de Trooz, le château de la fenderie. Un dossier a été déposé dans le cadre d'un appel à projet régional et nous croisons les doigts pour que celui-ci soit sélectionné.

Le site de la Fenderie en quelques dates

1579 : Johan de Spa le Jeune achète une petite enclave de terres recouverte de vergers, située entre le chemin de Gelivaux et la rive droite de la Vesdre. Il souhaite y construire une fenderie.

1583 : La première fenderie est installée. Elle alimente les clouteries de la vallée. S'y ajoute très rapidement une platerie qui produit de fines tôles destinées à la conception de divers récipients.

1651 : Construction du « *castel de Beaufort* » de style « *Renaissance mosane* » par la famille Hellinx. Sur le pignon de façade en moellons de grès, au-dessus des trois rangées de hautes fenêtres, quatre

chiffres en fer forgé témoignent de son année de construction.

1804 : La route de la vallée est ouverte.

1843 : Ouverture de la ligne ferroviaire Liège/Verviers. Peu à peu, l'affectation des ateliers change et on y produit désormais des canons de fusils.

1804 : Le hameau dit de « La fenderie » compte 3 usines à canons et un maka.

1850 : Dieudonné Joseph Ancion, marchand d'armes à Liège achète le site.

1870 : Construction du premier pont sur la Vesdre.

1910 : Les activités de la Fenderie sont florissantes. L'usine se spécialise

dans le laminage du zinc en provenance de la métallurgie de Prayon. Elle exporte ses minces feuilles de zinc laminées en France, Angleterre, Suède, Norvège et même jusqu'aux Indes, en Chine et au Japon.

1969 : C'est la fin des activités industrielles sur le site. Au sortir de la guerre, l'usine est partagée entre 4 héritiers et les activités ne résistent pas à la concurrence. La production chute et le laminoir s'arrête en 1969.

Une nouvelle page s'écrit

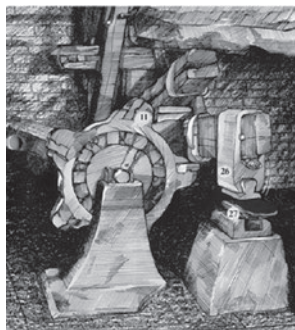
1974 : la commune achète le site

1981 : la façade du château est classée

1977 : la fenderie fait son cinéma... tournage du film « Le compromis » avec Bernard Blier et Michel Bouquet

2010 : L'ancienne maison du directeur de l'usine est donnée en location par bail emphytéotique à l'ASBL Maison de la Laïcité. L'ASBL rénove le bâtiment grâce à des subsides régionaux et communaux.

Juillet 2021 : Le site est impacté par les inondations. Les bâtiments sont fortement endommagés. Le chantier du Maka est interrompu.



L'utilisation de l'énergie hydraulique dans la vallée de la Vesdre s'est caractérisée, pendant des siècles, par son association avec l'activité métallurgique. Cette industrie utilisait la force hydraulique de la Vesdre, pour faire tourner de grandes roues, qui elles-mêmes faisaient fonctionner le « maka »

(gros marteau qui frappe une enclume ou une plaque métallique) ainsi que toutes les machines de la Fenderie. Un martinet (un maka en wallon) est un marteau de forge actionné par une roue hydraulique qui frappe une enclume ou une plaque métallique.

2023 ... le Maka retrouve une nouvelle jeunesse et devient un lieu touristique et culturel... L'histoire continue de s'écrire...
A suivre...■

NOCES

Noces d'OR

Paul DE HARENNE et GAËTANE LE JEUNE
Mariés à Trooz le 19 août 1972

Jacques MAWET et Christine LOUIS
Mariés à Trooz le 14 septembre 1972

Michel HAEGEMAN et Louissette VAN TORRE
Mariés à Trooz le 30 septembre 1972

Jean-Marie ARNOLDI et Marie BONNELANCE
Mariés à Trooz le 17 novembre 1972

Eli MALEMPRÉ et NICOLE HORION
Mariés à Trooz le 25 novembre 1972

Paul VANKERKOM et Colette TROQUETTE
Mariés à Trooz le 16 décembre 1972

Noces de DIAMANT

Jean-marie BARÉ et Georgette GAREL
Mariés à Trooz le 25 janvier 1962

André MOËS et Angela DAMIANO
Mariés à Trooz le 5 juillet 1962

Pierre NINANE et Michèle TERRIER
Mariés à Trooz le 16 juillet 1962

Gabriel OVERATH et Joséphine STALLAERT
Mariés à Trooz le 24 novembre 1962

Noces de BRILLANT

Jean JOYEUX et Yvette JEHAES
Mariés à Trooz le 13 juillet 1957

Armand METOPHIS et Francesca ZAGHET
Mariés à Trooz le 3 août 1957

MARIAGES

Sandy SERET et Gaëlle GADISSEUR,
mariées à Trooz le 23.07.2022

Geoffrey PIETQUIN et Cyrielle BECKERS,
mariés à Trooz le 30.07.2022

William HENSSEN et Sandrine BRIART,
mariés à Trooz le 30.07.2022

Ludivine PIROTON et Jonathan PIERRARD,
mariés à Trooz le 06.08.2022

Jonathan HOTCHAMPS et Anaïs PIETERSHEM,
mariés à Trooz le 13.08.2022

Jérémy DEPREZ et Alison DEHASSE,
mariés à Trooz le 20.08.2022

Marylin TATTO et Habib MADHKOUR,
mariés à Trooz le 20.08.2022

Pierre-Yves MARTIN et Frédérique GILSON,
mariés le 20.08.2022

Romain DANHIEUX et Nathalie STREEL,
mariés à Trooz le 24.09.2022

Antoine GRUSELIN et Catherine BROGNIET,
mariés à Trooz le 01.10.2022

Hugo ROUSCHOP et Charlotte GILAIN,
mariés à Trooz le 01.10.2022

Grégory LEUNEN et Laurence LOUVRIER,
mariés à Trooz le 08.10.2022

NAISSANCES

Katalina TIHANGE,
11.07.2022

Marga DYKENS,
19.07.2022

Liv PIRENNE,
20.07.2022

Louise NOËL,
28.07.2022

Naël EL MOURABIT,
29.07.2022

Eloah NDUMBI BUKASA,
01.08.2022

Raquel LEBON,
02.08.2022

Noah CREMER,
07.08.2022

Dlivia AHMED,
17.08.2022

Charlotte COLIGNON,
21.08.2022

Hilyo ALESSANDRA,
22.08.2022

Côme GUIOT TAZIAUX,
23.08.2022

Victor FRANCHIMONT,
29.08.2022

Robin LAENEN,
29.08.2022

Eden SCHELDEWAERT,
29.08.2022

Capucine INCERA DE
COCK,
30.08.2022

Rania VILLATE,
01.09.2022

Noëlie GASPAR,
03.09.2022

Lisa HAVARD,
15.09.2022

Melia GOCEN,
15.09.2022

Louise JUPRELLE,
21.09.2022

DÉCÈS

Guy LACAILLE
30.09.1945 - 26.07.2022

Thérèse CHARTRY,
30.07.1935-29.07.2022

Julien SIVA,
01.04.1926 - 31.07.2022

Baudouin AMEN,
21.09.1963 - 05.08.2022

Jeannine HOUBART,
28.11.1940 - 07.08.2022

Angela MURATORE,
26.09.1943 - 10.08.2022

Augusta KAIRIS,
25.10.1934 - 01.09.2022

Paul LEENDERS,
02.11.1940 - 03.09.2022

Catherine DELFLYS,
04.02.1959 - 09.09.2022

Marie-Christine SIMON,
12.08.1963 - 10.09.2022

Armand RANDAXHE,
29.10.1941 - 11.09.2022

Emile DEPAIRON,
23.11.1950 - 13.09.2022

Claire DELVENNE,
22.06.1947 - 18.09.2022

Stéphane BAILLY,
10.03.1983 - 21.09.2022

CONTACTS

Le service Population/État Civil vous accueille dans le container (📍 Grand rue 216c) :



- Tous les matins de **9h00 à 12h00**.
- Le mercredi et le vendredi de **13h00 à 15h00** en plus du matin.
- Les permanences du samedi reprennent de **9h00 à 12h00**.

Sans rendez-vous: changement d'adresse, carte d'identité, passeport, autres documents, permis de conduire.

Avec rendez-vous: naissance, mariage, décès, divorce, cohabitation légale, nationalité, reconnaissance pré et post-natale et service des étrangers.



ANNUAIRE DE LA COMMUNE

Directeur général

M. Bernard FOURNY

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0475 92 99 39 - ✉ bernard.fourny@trooz.be

Service Population

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0483 52 34 64 - 0486 04 27 54

✉ population@trooz.be

Service Enseignement

📍 Bâtiments de l'école Elno, rue Haute 444 - 4870 Trooz

☎ 087 26 64 57 - ✉ enseignement@trooz.be

DIRECTION

Écoles communales Groupe 1 : Fraipont - Nessonvaux

Monsieur Michel VALENTIN

📍 Rue Haute, 444 - 4870 Trooz - Fraipont

☎ 087 26 64 04 - 0479 92 90 53

✉ direction.scolaire1@trooz.be

Écoles communales Groupe 2 : Prayon-centre - La Brouck - Péry

Monsieur Mario MESSINEO

📍 Grand'rue, 186

☎ 04 351 67 78 - 0479 92 90 41

✉ direction.scolaire2@trooz.be

Service Finances

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0486 69 06 26

✉ finances@trooz.be

Pour les taxes : ✉ recette@trooz.be

Secrétariat général

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0487 377 423

✉ info@trooz.be

✉ secretariat@trooz.be

Secrétariat du Bourgmestre et des Échevins

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0478 17 12 67

✉ secretariat.bourgmestre@trooz.be

✉ secretariat.echevins@trooz.be

Service Urbanisme

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0487 22 57 61

✉ urbanisme@trooz.be

Service du Personnel

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0475 88 19 91

✉ personnel@trooz.be

Service communication/culture/ patrimoine/manifestation/commerces

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0498 62 78 21

✉ communication@trooz.be ou

✉ david.dere@trooz.be

Service Travaux (et voirie)

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0484 62 35 86

✉ travaux@trooz.be

Service Bâtiments

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0484 62 35 86

✉ batiments@trooz.be

Service Environnement

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 0479 92 90 49

✉ environnement@trooz.be

Service Jeunesse / Plan de cohésion sociale

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 04 351 93 28 ou 0484 62 48 20

✉ jeunesse@trooz.be

✉ Pascal.horion@trooz.be

Marchés publics

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

✉ marches.publics@trooz.be

Le tourisme est géré par le :

Syndicat d'Initiative de Trooz

📍 Place du 11 novembre, 3/01 - 4870 Trooz

☎ 0490 19 91 72

✉ s.initiative.trooz@gmail.com

CPAS

📍 Grand rue 216c - 4870 Trooz

☎ 04 351 93 02 ou 0489 82 39 50

✉ secretariat@cpastrooz.be



Une question, une remarque, contactez-nous par courriel ✉ info@trooz.be

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



COMMUNE DE TROOZ

